



## **Les terrasses de café et de restaurants seront-elles un jour fréquentables par un non-fumeur ?**

Rubrique : questions-réponses - Date : mercredi 14 février 2018

---

Bonjour !

J'aimerais savoir si la loi d'interdiction de fumer dans les établissements va évoluer vers une interdiction totale c'est à dire à l'extérieur des lieux publics ? Car malheureusement, nous les non-fumeurs et nos enfants, sommes obligés de supporter le tabac passif ou alors s'abstenir de sortir boire un verre ou prendre un repas en terrasse par périodes de beau temps...

Il faut savoir aussi que durant la période estivale, certains restaurateurs ferment l'intérieur de leur établissement pour accueillir leur clients en terrasse donc les fumeurs essentiellement !!! Pour nous, pas le choix...il s'agit là d'une discrimination envers les non fumeurs ! Et malheureusement trop peu de fumeurs ont la bienveillance de s'abstenir de fumer... Merci pour votre réponse.

Bien cordialement

### Réponse :

En mars 2017, la campagne [Ma terrasse sans tabac](#) a été lancée par la ministre de la santé du gouvernement précédent afin de permettre à chaque individu de pouvoir profiter [des espaces de restauration extérieurs](#) sans subir la fumée du tabac. Vous pouvez dans un premier temps vous référer à la liste des établissements répertoriés dans ce site pour profiter de terrasses mentionnées entièrement sans tabac.

Pouvoir profiter sereinement de terrasses à l'air libre sans avoir à subir l'air pollué par la fumée de tabac demeure encore illusoire pour un non-fumeur. Il est inutile d'attendre une évolution de la situation sans un changement profond d'attitude face aux cafetiers-restaurateurs. Et ce changement ne sera réel que par une mobilisation pleine et entière de tous les acteurs concernés, ou pas, par les actions de lutte antitabac, [soutien aux associations](#), mais aussi par un renforcement des missions de contrôles des services en charge de l'application de la loi Evin.

Nourrir et faire connaître l'application [ma terrasse sans tabac](#) est l'action essentielle qui pourrait entraîner une synergie qui ne demande qu'à se développer. En effet les professionnels qui y ont adhéré doivent pouvoir constater que cette décision courageuse est récompensée.